

compte du Gouvernement dans le but de les revendre à d'autres. Pour moi, la prudence nous défend de demander aux surveillants de se charger d'une pareille tâche. En tant qu'il s'agit de conseils à donner toutefois—et je ne tiens pas à répéter tous les arguments que j'ai fait valoir tout à l'heure—les surveillants ont acquis une expérience de plusieurs années; ils connaissent la région sur le bout de leurs doigts; ils ont estimé la valeur des terres du voisinage; ils devraient donc avoir une bonne idée de la valeur de chaque quart de section située dans le district agricole qu'ils parcourent en tous sens. Voilà le service que nous avons lieu d'espérer de leur part; ils seront en état d'estimer assez justement la valeur de n'importe quel quart de section au sujet duquel ils seront consultés.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'approuve entièrement les observations que vient de faire mon honorable ami. Cependant, l'affaire revêt à mes yeux une telle importance et je suis si profondément convaincu de la justesse de l'attitude que j'assume que je crois nécessaire de revenir à la charge. Si le ministre décide de conférer des pouvoirs aux surveillants, que ces pouvoirs soient complets. Du moment que les fonctionnaires du département auront le droit d'intervenir et de donner des conseils aux colons, qu'ils assument toute la responsabilité de leurs actes; qu'ils fassent personnellement un examen complet des terres et non de l'individu seulement. Si le ministre refuse d'adopter cette attitude, je lui prédis qu'il se trouvera dans une très mauvaise passe en définitive. Plus tard, il se rencontrera par tout le Canada des colons pour prétendre qu'ils ont été fraudés, après avoir été attirés ici par la promesse que les fonctionnaires du gouvernement fédéral leur prêteraient aide et assistance. Ces colons seront facilement les victimes du système vague que le ministre a dans l'esprit. Mais ils s'en prendront au Gouvernement et au pays et il sera assez difficile de répondre à leurs justes réclamations.

L'hon. M. STEWART: Je ne sais jusqu'où mon très honorable ami serait disposé à aller à moins qu'il n'ait dans l'idée de constituer le surveillant l'agent véritable entre le vendeur et l'acheteur.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je voudrais que le ministre établisse un système semblable à celui qui existe relativement à l'établissement des soldats sur des terres. En tant qu'il s'agit des soldats-colons, le Gouvernement est absolument responsable quant à l'équité de chaque achat qui est conclu. L'Etat surveille l'achat et la vente de chaque ferme sur la-

[L'hon. M. Stewart.]

quelle il a avancé de l'argent. Or, à moins d'adopter le même système à l'égard des autres colons, mieux vaut pour le Gouvernement s'abstenir entièrement de mettre la main à la pâte.

L'hon. M. STEWART: Pour ma part, je l'avoue en toute franchise, j'ai fait tous les efforts possibles afin de décider des provinces à assumer cette responsabilité, mais elles ont refusé de le faire.

M. BEAUBIEN: Les provinces de l'Ouest ont refusé de se joindre au gouvernement fédéral dans cette affaire; est-ce bien cela?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. BEAUBIEN: Les provinces ont-elles fait valoir certaines raisons?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. BEAUBIEN: Leur raison c'est que le gouvernement fédéral a refusé de leur remettre l'administration de leurs ressources naturelles.

M. SPENCER: Je comprends que le Gouvernement travaille en coopération avec la Canada Colonization Company. Le Gouvernement subventionne-t-il cette compagnie, et, dans l'affirmative, quel est le montant de la subvention?

L'hon. M. STEWART: Oui, le Gouvernement se propose de lui donner, avec l'assentiment du Parlement, une somme de \$10,000 par mois.

M. KENNEDY (Edmonton-Ouest): Le Gouvernement exercera-t-il une certaine surveillance sur les traitements versés aux administrateurs de la société?

L'hon. M. STEWART: Non, pas plus que dans le cas de l'Armée du Salut à qui nous avons accordé des subventions depuis nombre d'années.

M. KELLNER: Quels sont ceux qui constituent la Compagnie de Colonisation du Canada? Quelle entente existe entre elle et le gouvernement?

L'hon. M. STEWART: Si mon honorable ami veut bien attendre, je lui donnerai plutôt ce renseignement lorsque la question sera abordée à l'examen du budget.

M. KELLNER: Très bien.

L'hon. M. STEWART: Je n'ai pas ce renseignement dans mes notes. Je puis donner le nom de l'administrateur de la compagnie avec lequel j'ai eu des relations d'affaires; c'est M. Everett.